

CAPA METIERS DE L'AGRICULTURE PAR APPRENTISSAGE ORIENTATION PRODUCTIONS VEGETALES



Dans le cadre de son Unité de Formation par Apprentissage (UFA), l'Institut Saint Eloi de Bapaume propose un CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole) Métiers de l'Agriculture, orientation Productions Végétales (en collaboration avec le CFA Régional de Genech).

LA FORMATION

- Permettre aux jeunes de 16 à 29 ans d'acquérir un diplôme de niveau 3 comme ouvrier agricole qualifié en production végétale.
- Acquérir des connaissances générales, techniques et pratiques dans le domaine de la production agricole végétale
- Entrer dans la vie professionnelle par la voie de l'apprentissage.
- Découvrir l'exploitation agricole, ses fonctions et son environnement par le biais d'échanges avec des professionnels.
- Acquérir des compétences dans la préparation du sol, le suivi et la récolte des cultures, ainsi que l'utilisation du matériel.
- Pratiquer les gestes professionnels à travers des périodes en entreprise et développer l'autonomie.
- Aider à préciser l'orientation : salariat, poursuite vers un Bac Pro CGEA, ...



QUALITES REQUISES

**Aimer le travail manuel
Avoir le sens pratique**

PROGRAMME

CAPACITES GENERALES

- C1. Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- C2. Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- C3. Interagir avec son environnement social

CAPACITES PROFESSIONNELLES

- C4. Réaliser des travaux mécanisés des cultures
- C5. Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols
- C6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments
- C7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux

MODALITES

Formation organisée en unités capitalisables (UC) sur un an minimum

RYTHME DE L'ALTERNANCE PAR ANNEE

- 12 semaines en Centre de Formation
- 35 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

EVALUATION

- Unités Capitalisables (UC)
- Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir entre 16 et 29 ans.
- Avoir achevé une classe de 3^{ème}
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une exploitation agricole

COÛTS

Pas de frais de formation pour l'apprenti.
Hébergement et repas : nous contacter.

CONTACT

INSTITUT SAINT ELOI UFA DE BAPAUME

36 rue Marcellin Gaudefroy - BP 20019
62452 BAPAUME CEDEX

Tél : 03.21.07.14.20

Fax : 03.21.24.93.75

Mail : bapaume@cneap.fr

<http://www.institut-sainteloi-bapaume.fr>



LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

Un apprenti est un salarié et à ce titre, il bénéficie d'un salaire, de congés payés, d'une sécurité sociale et d'une retraite.

Le salaire dépend de son âge et son année de contrat :

Age de l'apprenti	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
- de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18/20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21/25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC	100% du SMIC

DEBOUCHES & POURSUITE D'ETUDES

Notre accompagnement peut aller plus loin encore : l'Institut Saint Eloi propose un Bac Professionnel CGEA Polyculture Elevage par la voie de l'Apprentissage.



LES AIDES AUX APPRENTIS

AIDE AU PERMIS

Un apprenti majeur, en contrat d'apprentissage et préparant les épreuves du permis de conduire peut bénéficier d'une aide de 500 € pour le financement de son permis.

AIDE A L'EQUIPEMENT

Une « carte génération » d'une valeur de 200 € est envoyée à tous les apprentis primo-entrants en formation. Cette carte est valable auprès de nombreux commerçants partenaires.

AIDE AU TRANSPORT

Cette aide annuelle pouvant aller jusqu'à 200 € est calculée selon la distance entre le domicile et le centre de formation.

AIDE A LA RESTAURATION

Pour tous les apprentis, une aide financière pour les repas est prévue.

AIDE A L'HEBERGEMENT

Pour tous les apprentis, une aide financière pour l'hébergement est prévue.

FONDS DE SOLIDARITE DES APPRENTIS

Ce fonds permet à tout apprenti qui rencontre une difficulté exceptionnelle de solliciter son CFA pour obtenir une aide financière.

CONTENU DE LA FORMATION

Un diplôme organisé en 6 Unités Capitalisables (UC) :

PREPARATION DES LIEUX DE CULTURE

- Fonctionnement du sol
- Préparation du sol et des supports de culture

MISE EN CULTURE ET MULTIPLICATION DES VEGETAUX

- Utilisation d'outils nécessaires aux différents travaux
- Reconnaissance des végétaux, biologie végétale
- Préparation de la mise en culture : plantations, repiquage, repotage, ...
- Multiplication des végétaux : semis, bouturage, ...

SUIVI ET ENTRETIEN DES CULTURES

- Utilisation et entretien courant des matériels, outils et équipements
- Travaux d'entretien des cultures : tuteurage, désherbage, fertilisation, ...
- Santé et sécurité au travail

RECOLTE ET CONDITIONNEMENT DES PRODUITS

- Récolte et préparation
- Conditionnement et conservation des produits

VIE CITOYENNE, SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- Environnement socioprofessionnel d'une entreprise de production végétale
- Connaissance du monde actuel
- Communication dans l'entreprise de production végétale

ACTIVITES SPECIFIQUES D'ADAPTATION REGIONALE ET A L'EMPLOI

- Soudure
- CACES

METHODES VARIEES

Individualisation des parcours.

Une formation axée sur l'acquisition de compétences professionnelles alternant théorie, visites et mise en pratique.

